



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Syndicats de communes

Question écrite n° 1668

Texte de la question

M Regis Barailla appelle l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités territoriales, sur le problème des remboursements de frais à des membres d'un bureau du syndicat intercommunal à vocations multiples à l'occasion d'une mission particulière comme par exemple le suivi de la construction d'un foyer résidence pour personnes âgées qui nécessite de nombreux déplacements et des réunions supplémentaires. En conséquence, il lui demande quelles sont les possibilités offertes à un président de syndicat intercommunal à vocations multiples de dédommager certains de ses membres lorsque des missions particulières exigent d'eux des frais relativement importants.

Texte de la réponse

Reponse. - La question du remboursement des frais engagés, au cours de missions ponctuelles, par des membres de comités de syndicats intercommunaux fait actuellement l'objet d'une étude approfondie ; il est envisagé de traiter ce problème dans le cadre des dispositions que proposera prochainement le Gouvernement pour améliorer la situation des élus locaux.

Données clés

Auteur : [M. Barailla Régis](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1668

Rubrique : Groupements de communes

Ministère interrogé : collectivités territoriales

Ministère attributaire : collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 août 1988, page 2341